

PROCES-VERBAL DE
TIRAGE AU SORT

**des représentants du personnel à la Commission Administrative Paritaire de catégorie A,
placée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion
de la Grande Couronne de la Région Ile-de - France**

Le 12 décembre 2018 à 10 Heures 30, au siège du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France, 15 rue Boileau à Versailles,

Considérant que tous les sièges du collège des représentants du personnel de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A- groupe supérieur n'ont pas été pourvu par les organisations syndicales ayant présenté des listes aux élections professionnelles du jeudi 06 décembre 2018,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 23 du décret n° 89-289 du 17 avril relatif aux commissions administratives paritaires de la fonction publique territoriale et de leurs établissements publics, qui prévoit que « Dans l'hypothèse où une partie ou la totalité des sièges n'a pu être pourvue par voie d'élection, la commission administrative paritaire est complétée par voie de tirage au sort parmi les électeurs à cette commission relevant de chaque groupe hiérarchique concerné. Lorsqu'il est fait application de l'article 6, la liste électorale est mise à jour, au plus tôt un mois et au plus tard huit jours avant le tirage au sort. La liste électorale destinée au tirage ne comporte que les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. Le jour, l'heure et le lieu du tirage au sort sont annoncés au moins huit jours à l'avance par affichage dans les locaux administratifs. Tout électeur à la commission administrative paritaire peut y assister. Le tirage au sort est effectué par l'autorité territoriale, ou son représentant. Si un bureau central de vote a été mis en place, ses membres sont convoqués pour assister au tirage au sort»,

Considérant les procès-verbaux en date du 07 décembre 2018 relatifs aux opérations de vote de la CAP A, et à l'attribution des sièges de la CAP A,

Considérant l'affichage en date du 30 novembre 2018 d'un avis informant l'ensemble des électeurs de cette commission des modalités de ce tirage au sort,

Considérant qu'il peut être procédé à un tirage au sort avec un nombre de noms supérieurs à celui des sièges à pourvoir afin d'anticiper le cas où certains agents refuseraient de siéger ou démissionneraient suite à leur nomination,

Monsieur Jean-François PEUMERY, Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, a procédé à un tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité à la **Commission Administrative de Catégorie A – groupe supérieur**, afin d'attribuer les sièges du collège des représentants du personnel :

Ainsi sont désignés en qualité de membre suppléant du collège des représentants du personnel de la CAP A - groupe supérieur :

Nom - Prénom	Collectivité
1. VANNIER Aurélie	CA Val Parisien
2. PLISSON Isabelle	CA Roissy Pays de France

Figure 1: Schematic representation of the experimental design. The diagram shows a flow from 'Stimulus' to 'Response' and 'Reaction time'. The 'Stimulus' is a 100 ms duration, and the 'Response' is a 100 ms duration. The 'Reaction time' is a 100 ms duration. The 'Stimulus' is a 100 ms duration, and the 'Response' is a 100 ms duration. The 'Reaction time' is a 100 ms duration.



17/11

Mr. COUTURIER - CGT
CFOT
Ph. CHARLES
FO
Mme DOMINGUEZ